

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 26 du 31 mars 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

DÉCISION N° 326/ARM/EMM/PS/ORT

portant changement de statut de la Compagnie Méditerranée.

Du 21 mars 2023

DÉCISION N° 326/ARM/EMM/PS/ORT portant changement de statut de la Compagnie Méditerranée.

Du 21 mars 2023

NOR A R M B 2 3 0 0 7 7 7 S

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [642.1.2.2.1](#).

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu [l'arrêté N° 1013/ARM/EMM/PS/ORT du 25 juillet 2022 fixant la liste des formations administratives et des organismes relevant du chef d'état-major de la Marine](#) ;

Vu [l'instruction N° 585/DEF/EMM/PL/ORA du 17 septembre 2002 relative à l'organisation du commandement en Méditerranée \(à jour de son erratum du 4 octobre 2002\)](#) ;

Vu [l'instruction N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime](#) ;

Vu [l'instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement](#) ;

Vu la décision du 22 juillet 2022 portant délégation de signature (état-major des armées) (JO n° 172 du 27 juillet 2022, texte n° 16),

Décide :

Article premier. Création.

À la date du 1^{er} juillet 2023, la *Compagnie Méditerranée* est constituée en unité élémentaire de type S2 rattachée à la formation administrative « Base navale de Toulon ».

L'autorité organique de la *Compagnie Méditerranée* est exercée par l'amiral commandant l'arrondissement maritime Méditerranée (CECMED).

Article 2. Automatisation.

Clair libellé de l'unité : *Compagnie Méditerranée*

Code d'identification : 05VIA34

Implantation géographique : Toulon

Article 3. Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la Marine,*

François MOREAU.